ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 26824

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les légitimes préoccupations exprimées par de nombreux clubs sportifs amateurs de la Haute-Savoie depuis la décision du Conseil d'Etat d'annuler le décret ministériel autorisant ces associations sportives à ouvrir plus d'une fois par an les buvettes à l'occasion de rencontres sportives. En effet, tout en étant conscients des objectifs de lutte contre l'alcoolisme, les clubs et associations sportives s'inquiètent des conséquences de cette décision sur leur avenir financier, et donc sur leur existence même. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour apaiser les inquiétudes de ces clubs ou de ces associations sportives non professionnelles.

Données clés

Auteur : M. Claude Birraux
Circonscription : Haute-Savoie (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 26824
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 mars 1999, page 1531
Question retirée le : 19 avril 1999 (Retrait pour cause de question identique)